



Un ajournement avec 9.8

Par **Momo 23**, le **12/07/2024** à **17:57**

Bonjour je suis étudiante

J'ai eu une moyenne annuelle de 9.848 sur 20 et le jury m'a ajourné. On a 4 UE et Sachant que dans 3 UE j'ai eu au moins 10 sur 20 , il y a juste 1 ue où j'ai eu 5,828 Sachant que la note plancher de cette UE est de 5 ce qui fait que je l'ai atteint. Y a t il moyen de faire recours à cet ajournement ?

Par **youris**, le **12/07/2024** à **18:41**

bonjour,

vous devez pouvoir faire un recours auprès du jury si cela est prévu dans les conditions de vos études.

s'il faut 10 et que vous n'avez que 9,848 avec une matière ou vous n'avez que 5,828, je comprends l'ajournement puisque vous n'avez pas la moyenne avec une matière ou vous avez une note très basse.

salutations